

**PROPOSITION DE VISIBILITÉ
EN CONTREPARTIE DU PRÊT DE TERRAIN**

VEUILLEZ JOINDRE CE DOCUMENT À VOTRE DEMANDE D'OCCUPATION : occupations@capitale.gouv.qc.ca

NOM DE L'ÉVÉNEMENT			
NOM (Organisme ou personne physique)			
SITE(S) OCCUPÉ(S)		NOMBRE DE JOURS D'OCCUPATION (incluant montage et démontage)	

- La Commission de la capitale nationale du Québec offre gracieusement l'accès à ses parcs et espaces verts au demandeur d'une autorisation d'occupation. Cette contribution a une valeur financière estimée selon la capacité du site et la durée de l'occupation.
- Une autorisation d'occupation est transmise en contrepartie de visibilité pour la Commission, partenaire de l'activité ou de l'événement.
- Le demandeur est invité à sélectionner un minimum de 4 éléments différents dans la liste ci-dessous où le logo de la Commission et/ou une mention de la Commission doivent se retrouver.
- La proposition de visibilité est analysée par la Commission et est sujette à négociation.
- Le demandeur s'engage à fournir les preuves de chaque élément du plan de visibilité au plus tard 30 jours après la fin de son occupation.
- Des frais de pénalités s'appliquent en cas de non-respect du plan de visibilité.

ÉLÉMENTS DE VISIBILITÉ	LOGO ¹	MENTION ²	QUANTITÉ ³	NOTES
MÉDIAS SOCIAUX Facebook : @CCNQuebec Instagram : @CCNQ Twitter : @CCNQ				
SITE INTERNET				
INFOLETTRES, COURRIELS ET ENVOIS POSTAUX				
PUBLICITÉS IMPRIMÉES (ex. : affiche, journal, autobus)				
MÉDIAS TRADITIONNELS (ex. : télévision, radio)				
MENTION DE L'ANIMATEUR OU DU MAÎTRE DE CÉRÉMONIE				
AFFICHAGE AUTOPORTANT SUR LES LIEUX DE L'ACTIVITÉ				
VIDÉO PROMOTIONNELLE				
BILLETS DE FAVEUR ET/OU INVITATIONS				
COMMUNIQUÉ / CONFÉRENCE DE PRESSE				
UTILISATION DE LA BANNIÈRE COMMISSION (exclusivement au quai des Cageux de la promenade Samuel-De Champlain)				
AUTRES (veuillez préciser)				

1. LOGO : AJOUT DU LOGO DE LA COMMISSION AUX OUTILS DE COMMUNICATION (Ex. : Ajout du logo de la Commission sur l'affiche promotionnelle)

2. MENTION DE LA COMMISSION : REMERCIEMENT À LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC (Ex. : Merci à la Commission de la capitale nationale du Québec de nous accueillir au parc du Bois-de-Coulonge)

3. QUANTITÉ : NOMBRE D'IMPRESSIONS, DE PUBLICATIONS, DE BILLETS, ETC.